

FAMILLE - ATELIERS ET VÉHICULES

DOMAINE D'ACTIVITÉS - INTERVENTIONS TECHNIQUES

Correspondance ROME	E/M I1103	Supervision d'entretien et gestion de véhicules
Correspondance RIME	E/M FPELOG02	Gestionnaire logistique
Correspondance FPH	E/M 25C40	Gestionnaire de parc

MÉTIER

Définition	Gère le parc de véhicules. Négocie avec les loueurs et organise l'utilisation des véhicules
Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de parc automobile • Gestionnaire de parc automobile • Cheffe / Chef de garage • Gestionnaire de flotte • Responsable de parc véhicules
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des regroupements intercommunaux qui scindent les activités de gestion d'une flotte (ramassage des ordures, etc.) de celles de la maintenance • Gestion mutualisée des flottes de véhicules • Évolution de la réglementation en matière de contrôle technique des véhicules • Nouveaux modes de gestion avec la gestion assistée par ordinateur (télématique embarquée), le recours aux véhicules de location et à l'autopartage • Contraintes environnementales et énergétiques • Prise en compte globale de la mobilité (lien moyens techniques/déplacements)
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale, département, région • Service parc de véhicules, garage, ou service dans lequel sont rattachés les véhicules • Dans les collectivités de taille importante, souvent rattaché au directeur du service où se situe le parc de véhicules : garage, services techniques, service propreté, etc.
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travail, principalement de bureau, au sein d'un garage (au sens remisage des véhicules) municipal ou intercommunal • Horaires fixes • Rythme de travail régulier
Spécialisations / Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction, éventuellement, du type de véhicules composant le parc et de la gestion ou non de l'approvisionnement en carburant
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Placé sous l'autorité du responsable du service technique, ou administratif dont dépend le parc de véhicules ou directement sous celle du directeur général des services • Autonomie importante dans le choix du mode de gestion des véhicules et des chauffeurs • Garant de la disponibilité maximale des véhicules et de la maîtrise des coûts d'utilisation • Encadrement des conducteurs ou chauffeurs • Un mauvais suivi du parc de véhicules a des conséquences sur la disponibilité des matériels et peut entraîner des risques d'accidents graves • Garant de la gestion des situations de crise (incendie de véhicule) • Une gestion mal maîtrisée entraîne des dépenses importantes par rapport à l'utilisation et met en danger la continuité du service à rendre
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Relations permanentes avec les chauffeurs • Relations régulières avec les services administratifs de la collectivité : service des achats, finance, gestion, direction des ressources humaines, etc. • Relations suivies avec les fournisseurs de carburant, les organismes de contrôle, les loueurs, les concessionnaires, les industriels fabriquant les véhicules
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateurs avec logiciels spécifiques (gestion du parc de véhicules, banque de données sur les caractéristiques techniques des véhicules, planning de charge des chauffeurs et conducteurs, suivi des consommations de carburants, tableaux de bord de l'activité, etc.)
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique) • Cadre d'emplois : Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Planification et exploitation de la flotte • Planification des opérations de maintenance et contrôle des véhicules • Gestion dynamique et stratégique du parc
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du ravitaillement en carburant • Négociation avec les fournisseurs • Assistance et conseil pour le renouvellement des véhicules

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Planification et exploitation de la flotte

- Mettre en adéquation véhicules et besoins
- Planifier l'utilisation des véhicules (tableaux d'activité quotidiens)
- Organiser l'emploi du temps des chauffeurs et conducteurs en fonction des demandes
- Optimiser l'exploitation du parc de véhicules et de l'activité
- Interpréter les carnets de bord
- Vérifier, analyser et gérer des enregistrements chronotachygraphiques
- Exploiter les données et adapter le service en temps réel en fonction des aléas
- Organiser la formation des conducteurs à l'écoconduite
- Gérer les assurances et les documents fiscaux

Planification des opérations de maintenance et contrôle des véhicules

- Appliquer des prescriptions techniques en matière de contrôles préventifs et réglementaires
- Assurer la gestion et le suivi de l'approvisionnement en carburant des véhicules
- Contrôler et minimiser les émissions polluantes des véhicules
- Constater et analyser les défaillances des véhicules
- Commander et planifier les interventions sur les véhicules

Gestion dynamique et stratégique du parc

- Réaliser un diagnostic et gérer l'inventaire de la flotte
- Établir un programme pluriannuel de renouvellement du parc
- Optimiser la composition du parc
- Développer la gestion mutualisée
- Développer l'achat et l'utilisation de véhicules peu émissifs, hybrides ou électriques et de véhicules non motorisés
- Sensibiliser les personnels à la conduite économique et responsable

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Typologie des véhicules
- Outils de gestion partagée des véhicules
- Techniques d'organisation et de planification
- Autorisations de conduite
- Outils de suivi d'activité
- Fonctionnement et étalonnage des chronotachygraphes
- Systèmes automatisés d'exploitation, aide à la conduite et géolocalisation
- Réglementation du contrôle technique
- Principes élémentaires de la mécanique et des systèmes électriques, hydrauliques, pneumatiques
- Techniques de diagnostic et d'inventaire
- Loi sur l'Air
- Typologie des véhicules et évolutions technologiques
- Règles de la conduite économique et responsable
- Typologie des risques liés à la conduite

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Cadre juridique de la responsabilité civile et pénale
- Principes de la communication orale
- Outils informatiques de suivi et de reporting

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement de direction ou de service
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Conduite et contrôle des procédures administratives et suivi juridique
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Gestion de la commande publique
GESTION PATRIMONIALE ET D'ÉQUIPEMENTS	Code NSF P7	• Planification des besoins patrimoniaux
GESTION PATRIMONIALE ET D'ÉQUIPEMENTS	Code NSF P7	• Gestion du patrimoine et des équipements
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Contrôle de la qualité des services rendus
ENTRETIEN - MAINTENANCE	Code NSF R2	• Organisation et contrôle des opérations de maintenance et d'entretien
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Code NSF T3	• Contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
SÉCURITÉ DES USAGERS	Code NSF T4	• Contrôle de la réglementation et des consignes de sécurité des usagers